

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL*de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX**Séance du 22 mai 2026*Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 18/05/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Sécretaire de séance : Monsieur Rachid SEDRAOUI

Objet : Marché public de rénovation mairie Avenant n°1 Lot n°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'acte d'engagement signé pour le lot n°4,

Considérant que l'avenant est une diminution de 5 676 € TTC, soit une diminution de 16,08 % du montant initial,

Considérant que la modification tarifaire est issue de circonstances et sujétions techniques imprévues et notamment le choix de la commune de conserver la dalle existante pour la salle du conseil municipal,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot n°4 dans le cadre du marché public de rénovation énergétique de la mairie.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

POUR : 11 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**

**Le Maire
Sylvie ROUZÉ**

